



Charte de Jumelage

Nous,

Jean Forey, maire de Ploeven

et

André Mouthon, maire de La Chapelle d'Abondance

Munis des pouvoirs qui nous ont été conférés par les assemblées communales que nous présidons,

Conscients que si des contrastes naturels existent entre pays de mer et de montagne, les forts caractères des bretons et des savoyards sont de nature à engendrer et accroître un mutuel enrichissement,

Déterminés à consolider et développer les liens d'amitié et de fraternité qui se sont noués entre nos concitoyens, à l'occasion d'échanges réciproques depuis 1984,

Proclamons solennellement la décision de jumeler les communes de Ploeven et La Chapelle d'Abondance

Décidons de promouvoir et d'encourager toute action qui permette aux habitants des deux cités de se connaître et de s'aider, nouant des liens dans les domaines de la vie sociale, culturelle et sportive;

Confiants dans les générations futures pour assurer la pérennité de nos accords,

Apposons au bas de la présente charte nos signatures avec le sceau de notre commune ce jour, vingt-huit décembre mil neuf cent quatre-vingt-huit.

Jean Forey
maire de Ploeven

André Mouthon
maire de La Chapelle d'Abondance